

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 mai 2021, à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mai 2021, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2021, à 8 h 45, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 avril 2021, à 12 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218721003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1219161002

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une motion pour forcer la Ville de Montréal à permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1210709001

Adjuger à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 424 319,59 \$.
Appel d'offres 1091 / 10 soumissionnaires

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215190005

Octroyer à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216324002

Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

District(s) : Ovide-Clermont

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947001

Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1198315001

Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1219161001

Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1215190003

Accorder une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606013

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2021.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606014

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1187419001

Autoriser les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties.

District(s) : Ovide-Clermont

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947004

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947003

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réalisation d'un parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général

30.06 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1218961002

Ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre des contrats pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

30.07 Délivrance de permis

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218947002

Édicter une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

District(s) : Ovide-Clermont
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

30.08 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs - 1217606011

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218303001

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1217758003

Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.03 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218303002

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'implantation d'une clôture plus rapprochée de la rue, soit à 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le 4701, rue Forest, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-074.

District(s) : Ovide-Clermont

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1213602008

Nommer Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1218539001

Nommer M. Éric Langlois, à titre de graphiste, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 5 mai 2021



Dossier # : 1218721003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

Il est recommandé :
QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 18:28

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218721003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 avril 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre le 13 avril 2021. Il s'agissait d'une séance tenue par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samir AINAS
Agent de recherche - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-04-12



Dossier # : 1219161002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre par l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal :

- a. 1g - Parcours riverain Gouin
- b. 1m - Circuit rafraîchissant à Montréal-Nord
- c. 2h - Les minis forêts de Montréal - La ville aux milles forêts
- d. 2m - Coup d'oeil sur la rivière
- e. 4m - Jardins d'éducation cycliste

QUE soit pris en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote des citoyens;

ET QUE soient assumées les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-05-06 15:33

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1219161002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en oeuvre par l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, dans le cadre du projet du budget participatif de la Ville de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal.

Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale.

C'est ainsi que du 17 novembre au 8 janvier 2020, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- *étape 1* : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenté une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- *étape 2* : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- *étape 3* : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le bulletin de vote citoyen :

Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement	Impacts pressentis sur le budget de fonctionnement
1g - Parcours riverain Gouin	600 000	70 000
1m - Circuit rafraîchissant à Montréal-Nord	1 000 000	200 000
2h - Les minis forêts de Montréal- La ville au milles forêts	157 350	Nettoyage, entretien et coupe de gazon, en fonction de la capacité des cols bleus
2m - Coupe d'œil sur la rivière	650 000	80 000
4m - Jardins d'éducation cycliste	100 000	50 000

JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif.

Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en oeuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

Le projet en tant que tel est financé par les services centraux. Une fois le projet livré, les dépenses encourues liées à l'entretien et au fonctionnement sera à la charge du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble.

Pour contribuer à cette transition, les projets déposés devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s’y adapter
- Protéger la nature en ville
- Produire et consommer autrement
- Favoriser la solidarité, l’équité et l’inclusion

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l’expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote
- Juin 2021 : vote citoyen
- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l’endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l’intervention

Autre intervenant et sens de l’intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Brigitte GRANDMAISON, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1210709001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 424 319,59 \$. Appel d'offres 1091 / 10 soumissionnaires

Il est recommandé:

QUE soit adjugé à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$ taxes incluses, le contrat 1091, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement;

QUE soit autorisée une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 424 319,59 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 08:50

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1210709001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 319,59 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, sur diverses rues de l'arrondissement, autoriser une dépense de 43 000 \$, taxes incluses, pour les contingences et autoriser une dépense de 23 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 424 319,59 \$. Appel d'offres 1091 / 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de réfection routière (P.R.R 2021), la Division des études techniques de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), procédera à des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord. À ces travaux sont également associés des travaux de réparation et/ou de remplacement des utilités publiques de la Ville présentes dans les limites des travaux.

Un appel d'offres public a été lancé par la division des études techniques pour la réalisation de ces travaux. Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Bordures et trottoirs Mirabex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser les travaux précités.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 2 au 24 mars 2021. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt trois (23) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- **Addenda no 1** émis le 5 mars 2021 : cet addenda a été émis pour corriger certaines fonctionnalités du fichier Excel du bordereau de soumission

· **Addenda no 2** émis le 5 mars 2021 : cet addenda a été émis pour corriger certaines fonctionnalités du fichier Excel du bordereau de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le pourcentage des contingences à prévoir est de 12% . Des incidences sont prévues pour des travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques ainsi que pour les honoraires du laboratoire mandaté pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant soumis :

Firmes soumissionnaires	Prix soumis incluant les taxes et corrections au besoin
1- Bordures et trottoirs Mirabex inc.	358 319,59 \$
2- Groupe Rock Sol inc.	392 007,26 \$
3- Construction Larotek inc.	398 684,44 \$
4- Cajolac inc.	422 977,77 \$
5-Groupe ABF inc.	434 032,06 \$
6- Construction Cappa inc.	440 612,94 \$
7-Uniroc Construction inc.	449 996,40 \$
8- Ramcor Construction inc.	466 810,00 \$
9-Duroking Bordures et trottoirs/9391-3796 Québec inc.	487 589,43 \$
10- De Sousa - 4042077 Canada Inc.	515 472,94 \$
Estimation réalisée à l'interne	431 027, 95\$
Coût moyen des soumissions (total du coût des soumissions / nombre de soumissions)	436 650,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100	78 330, 69 \$ 21,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute - la plus basse conforme)	157 153, 35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute- la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	43,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 72 708,36 \$

<i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-16,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	33 687,67\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,4 %

Les prix soumis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents administratifs et l' AMP relatifs aux trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, soit la compagnie Bordures et Trottoirs Mirabex inc détient une attestation de l'Autorité des marchés publics, laquelle est en vigueur depuis le 17 février 2021. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Bordures et Trottoirs Mirabex inc, est le suivant : 5789-1426-01 et son attestation de Revenu Québec a été délivrée le 20 mars 2021.

Une analyse comparative des coûts entre l'estimation réalisée à l'interne et celle de plus bas soumissionnaire conforme a été effectuée. À cet effet, nous constatons que le montant de la soumission est de 16,9% inférieur à celui de l'estimation effectuée à l'interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour les travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, citées dans la rubrique « Description », est de 358 319,59 \$, taxes incluses, pour les travaux.

La dépense totale est donc de 424 319,59 \$, taxes incluses, car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 23 000 \$, taxes incluses, et celui des contingences de 43 000 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée par l'arrondissement et financée par le règlement "RGCA21-10-0004 - programme de réfection routière" prévu au programme décennal de l'arrondissement.

La répartition des incidences (taxes incluses), par catégorie, est définie comme suit :

- Laboratoire (contrôle qualitatif): 15 000 \$ - Arrondissement
- Travaux d'ajustement des cadres et couvercles des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Hydro-Québec, etc) : 8 000 \$ - Arrondissement

En définitif, le coût total, incluant les taxes, du contrat assumé par l'arrondissement se résume comme suit :

Description des travaux	Coût budgétaire- Arrondissement (taxes incluses)
Travaux de reconstruction de trottoirs, d'entrées charretières et de bordures, là où requis, sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord (travaux)	358 319,59 \$
Contingences 12% (travaux trottoirs)	43 000 \$
Incidences	23 000 \$
Total travaux+incidences+ contingences	424 319,59 \$

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte de l'objectif suivant:

- Rendre les infrastructures plus sécuritaires et prolonger la durée de vie de celles-ci.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 juillet 2021 soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de sécurité exigées par la CNESST en lien avec le COVID-19 sont connues de l'entrepreneur au moment du dépôt de la soumission. Néanmoins, dépendamment du développement de la situation de la COVID-19, les impacts liés à la COVID-19 sur le présent contrat peuvent être les suivants et ce sans s'y limiter :

- Non respect du délai contractuel inscrit dans les documents d'appel d'offres;
- Retard possible dans l'exécution du contrat;
- Retards possibles dans l'approvisionnement des matériaux (béton, asphalte, etc.);
- Incertitude au niveau de la prévision des mesures gouvernementales en raison de la situation qui évolue au jour le jour;
- Risque de report des travaux dépendamment du développement de la situation de la COVID-19;
- Manque de main d'œuvre (travailleurs, firme d'arpentage, laboratoire etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lien à faire avec le 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées :

- Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement;
- Début du contrat : juin 2021;
- Fin du contrat : novembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur atteste de la conformité de ce dossier décisionnel aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salima AOUF
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

Le : 2021-04-01



Dossier # : 1215190005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.

QUE soit octroyé à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-05-05 20:40

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1215190005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à M. Félix Biot, pour un montant total de 29 925 \$, un contrat de services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle, pour la période du 11 mai au 31 décembre 2021 avec une possibilité de deux renouvellements d'un an chacun.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'offrir plus d'espaces et d'installations modernes aux citoyens du Nord-Est, l'arrondissement de Montréal-Nord s'est doté d'un nouveau pavillon dans le parc Henri-Bourassa : le Pavillon du parc Henri-Bourassa. Dédié principalement à la jeunesse, en complémentarité avec les familles et les aînés, le pavillon offrira une programmation communautaire, culturelle et de loisirs diversifiée, adaptée aux besoins des citoyens et élaborée en concertation avec eux.

Un processus d'appel de candidatures pour des services professionnels a été réalisé en mars et avril 2021 afin de doter l'arrondissement d'un.e coordonnateur.trice de programmation pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle pour l'année 2021.

5 candidatures ont été reçues.

Au terme de ce processus, le comité de sélection composé de Dominique Riberdy, cheffe de section bibliothèques, Marie-Claude Lauzon, cheffe de division sports et loisirs et Claire-Acémie Sénat, agente de développement culturel, a retenu la candidature de M. Félix Biot pour occuper le poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Sous la responsabilité du comité de pilotage du Pavillon du parc Henri-Bourassa, le coordonnateur devra :

- assurer la coordination du comité de programmation du Pavillon du parc Henri-Bourassa en organisant des rencontres régulières avec les membres;
- développer, établir et coordonner, en collaboration avec les membres du comité de programmation, une programmation d'activités culturelles et de loisirs dans le respect des orientations établies;
- faciliter l'accès à la culture et aux loisirs culturels pour les jeunes et favoriser leur participation à la vie culturelle en organisant, planifiant et animant des activités liées à la pratique amateur et à la médiation culturelle;
- collaborer avec les organismes jeunesse et les intervenants du milieu pour assurer une présence positive des jeunes au Pavillon. Développer une communication et un contact avec les jeunes et intervenir directement auprès d'eux;
- évaluer la réponse aux attentes, appréciations et souhaits des citoyens en assurant une représentativité de la communauté et de ses besoins dans l'élaboration de la programmation d'activités et de médiation;
- assurer une cohésion entre la programmation du Pavillon du parc Henri-Bourassa et les plans d'action de l'arrondissement;
- établir des liens avec les partenaires communautaires et institutionnels du milieu pour favoriser l'utilisation des plateaux pour la tenue d'événements et d'initiatives locales afin d'assurer une occupation maximisée et équitable du lieu;
- participer à l'organisation de l'ouverture de l'installation et de l'événement d'inauguration;
- assurer le respect des limites budgétaires et des échéanciers, rédiger des comptes rendus, rapports et recommandations.

JUSTIFICATION

Les premiers mois d'ouverture du Pavillon sont une période d'expérimentation pour le modèle de gouvernance et la coordination de la programmation. Pour cette période de transition affectée par la pandémie de COVID-19 qui restreint la tenue d'activités et de rassemblements, le choix d'une coordination externe a été retenu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé d'adjuger un contrat à M. Félix Biot pour des services professionnels pour développer et coordonner la programmation des activités culturelles et de loisirs du Pavillon du parc Henri-Bourassa et animer des activités de médiation culturelle pour l'année 2021 pour un montant de 29 925 \$ sans taxes applicables, basé sur un taux horaire de 28.50 \$. Ce contrat est payable de façon hebdomadaire sur réception de facture. La convention de services est de 1050 heures, réparties le jour, le soir et les fins de semaine, entre le 11 mai et le 31 décembre 2021, selon les besoins opérationnels identifiés par le Comité de pilotage.

Ce qui représente une dépense nette de 29 925 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication lié à ce dossier. Ce sont les règles de gestion contractuelle de la Ville de Montréal qui ont été appliquées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 11 mai au 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
Cheffe de section

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1216324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000\$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyennes relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 18:31

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216324002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement d'activités de mobilisation citoyenne relatives au Plan d'aménagement du secteur Nord-Est dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville de Montréal vise à appliquer une stratégie d'intervention pour améliorer la qualité de vie des secteurs et quartiers défavorisés sur le plan social et économique. Ces démarches de revitalisation urbaine et sociale doivent s'inscrire dans une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population. Chaque démarche se fait sur la base d'un plan d'action ou plan de revitalisation urbaine intégrée qui fait consensus dans chaque milieu. À Montréal-Nord, c'est la Table de quartier de Montréal-Nord qui est responsable de la coordination des interventions de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le secteur Nord-est de l'arrondissement.

Dans le cadre de ce programme, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal accorde, en 2021, un montant non récurrent de 100 000\$ visant à soutenir la réalisation d'actions de mobilisation citoyenne dans la zone de revitalisation urbaine intégrée RUI de Montréal-Nord. À la suite de cet octroi, l'arrondissement de Montréal-Nord a lancé un appel de projets sur invitation et le comité d'analyse de projets a retenu la proposition de la Table de quartier de Montréal-Nord visant la mise en place d'activités de mobilisation citoyenne et d'aménagements urbains temporaires dans le secteur jusqu'en décembre 2021, afin d'animer le Nord-Est en vue d'une réappropriation harmonieuse de l'espace public par ses résidants.

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan d'aménagement du Nord-Est (PANE). En 2017, l'assemblée des membres de la RUI de Montréal-Nord a en effet choisi d'aller de l'avant pour élaborer un plan d'aménagement du secteur Nord-Est selon une démarche d'urbanisme participatif et multipartenarial. Depuis, citoyen.nes et acteurs du milieu y sont mobilisé.es pour définir la vision du quartier, les orientations et les projets à réaliser d'ici 2027. Le plan vise à favoriser le vivre ensemble, à améliorer le cadre et les conditions de vie des citoyen.nes et à renforcer leur sentiment d'appartenance au quartier et le caractère multiculturel du milieu. Le Plan d'aménagement est ponctué par des projets concrets permettant d'amorcer des changements en termes d'aménagements urbains et de

mobiliser la communauté. L'élaboration du plan d'aménagement du secteur Nord-Est est portée par un comité de coordination qui réunit des acteurs institutionnels et communautaires, désignés en fonction de leurs expertises en revitalisation urbaine et en mobilisation citoyenne. Des représentants de l'Arrondissement, de la TQMN/RUI et de trois de ses organismes membres (Parole d'exclus, SHAPEM, Un itinéraire pour tous) y participent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 184-lundi 14 mai 2018-Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à Montréal-Nord en santé (Table de quartier Montréal-Nord en santé - RUI) pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Le projet proposé vise à :

1) Promouvoir et accroître la place des jeunes dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord :

a) à l'aide d'une activité participative destinée aux jeunes de 8 à 17 ans, sous la forme d'un livret d'activités à distance qui vise à initier de manière ludique 50 jeunes du secteur aux notions d'art urbain;

b) par le lancement d'un concours de dessins pour la conception de fresques au sol et par la sélection de quatre fresques à réaliser.

c) par la création d'un comité urbain jeunesse (Lab urbain) permettant aux jeunes (10) de 12-17 ans d'expérimenter et de proposer des changements dans le secteur du Nord-Est;

2) Soutenir la participation et la prise de décision des citoyens dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord par :

a) la mise sur pied d'ateliers de création pour la mise en place de solutions d'aménagement identifiées par les citoyens;

b) la mise en place d'une activité d'information et de validation des activités du PANE (Plan d'aménagement du secteur Nord-Est);

c) le verdissement social dans le cadre de l'aménagement du Parc Langelier-Villeneuve.

JUSTIFICATION

Le projet s'arrime avec les objectifs du plan d'action RUI, en termes de mobilisation des citoyens et de partage de l'information sur les activités du PANE, visant la poursuite de la démarche d'urbanisme participatif et la mise en œuvre des projets spécifiques issus de la vision intégrée du Nord-Est. Plus particulièrement, les impacts souhaités concernent la promotion de la place des jeunes et le soutien de la participation et la prise de décisions des citoyennes et citoyens dans le secteur Nord-Est de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le financement demandé de 100 000 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aménager le secteur Nord-Est à échelle humaine et favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble en soutenant la participation citoyenne et l'engagement social des jeunes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet sera adapté en fonction du contexte sanitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fait l'objet d'un suivi constant de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 31 Janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1218947001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 60 000 \$ à la Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-28 08:40

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 60 000 \$ à Coop Panier Futé pour l'organisation et la gestion des « Marchés du Nord » pour la période estivale 2021 sur quatre sites, soit la rue partagée de Dijon, le parc Gouin, le parc Saint-Laurent et la place Ménard et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Montréal-Nord désire promouvoir la vie saine en accordant aux familles et aux résidents de Montréal-Nord un accès facile à des aliments frais et diversifiés. Pour ce faire, l'arrondissement a mis en place une activité de marché public au parc Pilon en 2015 dans le cadre du 100e anniversaire de Montréal-Nord. Suite au succès de cette activité, l'arrondissement finance, depuis 2016, les projets de marchés développés via le Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA).

Le contexte pandémique de 2020 a suspendu le projet des Marchés du Nord qui aurait été porté par Coop Panier Fûté pour une quatrième année consécutive. En 2021, l'arrondissement souhaite à nouveau participer au montage financier du projet déposé par la Coop Panier Fûté, via le CSSA.

Les Marchés du Nord seront déployés dans 4 secteurs de l'arrondissement, soit le site de la rue partagée de Dijon, le site parc Gouin, le site du Parc Saint-Laurent et la place Ménard pendant 17 semaines selon un horaire établi dans la convention. Les 4 marchés publics seront opérés et gérés par l'organisme Panier Futé.

Cet organisme désire s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté et d'exclusion sociale du quartier. Il souhaite, par le fait même, promouvoir la qualité de vie ainsi que l'adoption de saines habitudes de vie. Ses actions sont ancrées localement et qu'elles s'inscrivent directement dans les concertations locales.

- Dans le Plan de développement social (PDS) de la Table de quartier de Montréal -Nord; objectif 1.1.2 "Intégrer la vision commune d'un système alimentaire pour tous dans la prochaine planification stratégique de l'arrondissement" et objectif 2.3 : "Implanter un/des marché(s) public(s) accessible(s) et offrant des denrées alimentaires à des prix abordables pour tous".
- Dans le Plan de développement stratégique Osez Montréal-Nord à l'objectif 3 "une sécurité alimentaire améliorée" et l'objectif 11.3.4 "accompagner l'implantation de 3 marchés publics dans l'arrondissement".
- Dans la politique des saines habitudes de vie de Montréal-Nord, les marchés rejoignent l'objectif 1.2 qui est de "soutenir l'accès à des aliments sains".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 241: Accorder une contribution financière à Coop Panier Futé, pour un montant maximal de 72 000 \$, pour l'organisation et la gestion de « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 192: Accorder une contribution financière à Parole d'excluEs, pour un montant maximal de 70 000 \$, pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 165: Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et le propriétaire du lot 1 668 071, situé à l'intersection du boulevard Rolland et rue Arthur-Chevrier, pour l'occupation temporaire d'une parcelle du lot, par l'Arrondissement et les opérateurs des Marchés du Nord.

CA17 10 173: Accorder une contribution financière maximale de 65 312 \$ à Panier-Futé Coop, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est et Secteur Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et accorder les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

CA16 10 298: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et collaborateurs pour la tenue des « Marchés du Nord - Secteur rue de Charleroi et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 299: Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Éco-Nord, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise l'approbation d'un projet d'entente à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Coop Panier Futé. Plus précisément, l'entente vise à gérer, opérer et entretenir les quatre sites du Marché.

L'arrondissement accordera une contribution financière de 60 000 \$ pour 2021.

Conditions de l'entente

- Assumer la gestion des quatre marchés;
- Opérer les marchés selon les horaires suivants:
 - 15h à 19h, du mardi au vendredi;
- Travailler en collaboration avec les marchands locaux.

JUSTIFICATION

Cette entente est essentielle pour le développement du projet les Marchés du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente contribue à

- faire la promotion de l'achat local et responsable,
- agir sur le développement des compétences et l'intégration socio-professionnelle des citoyens par leur participation à l'organisation comme bénévoles,
- apporter un dynamisme économique dans ces secteurs.
- occuper et animer l'espace public

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel ROBERT, Montréal-Nord

Lecture :

Daniel ROBERT, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-22

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1198315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Gilbert BÉDARD **Le** 2020-08-24 11:42

Signataire :

Gilbert BÉDARD

Directeur
Montréal-Nord , Direction des travaux publics



Dossier # : 1198315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-02-16 19:06

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1198315001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Le programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville de Montréal a fait l'objet d'une évaluation de la part de la Ville de Montréal en 2019. Cette année, ce programme RUI est en période de transition en attendant la mise en oeuvre d'un nouveau programme.

Rappelons que le Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal vise à appliquer une stratégie d'intervention pour améliorer la qualité de vie des secteurs et quartiers défavorisés sur le plan social et économique. Ces démarches de revitalisation urbaine et sociale doivent s'inscrire dans une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population. Chaque démarche se fait sur la base d'un plan d'action ou plan de revitalisation urbaine intégrée qui fait consensus dans chaque milieu.

En 2006, la Ville de Montréal a intégré la démarche-action de Montréal-Nord (mise en place en 2002) à son programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Un budget est ainsi de nouveau octroyé cette année à l'arrondissement de Montréal-Nord afin de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord. Ce budget , qui est alloué à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du plan d'action RUI, s'élève, pour l'année 2020, à 58 365 \$. Cette somme provient du budget de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Il est à noter qu'une somme supplémentaire de 16 667\$ provenant de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS/Ville) est également prévue pour un projet de la RUI du secteur Nord-Est de Montréal-Nord et fera l'objet ultérieurement d'un sommaire décisionnel spécifique.

Décisions antérieures:

Arrondissement de Montréal-Nord - RUI

Voir le détail des décisions antérieures en pièce jointe.

Description

Projet : Coordination de la Démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Nord-Est de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mandataire : Table de quartier de Montréal-Nord

Montant : 58 365 \$

Description : La coordination de la RUI a pour principal mandat de s'assurer du fonctionnement efficient des comités de la RUI et la mise en œuvre de la démarche par le biais du plan d'action concerté 2020-2021 (voir pièces jointes)

Échéancier: du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Justification

Les efforts de revitalisation urbaine intégrée sont concentrés sur le secteur Nord-Est de Montréal-Nord, qui possède un fort taux de défavorisation sociale et matérielle. Les comités issus de la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, soit l'instance de gouvernance (CLR/assemblées RUI) et le comité de soutien (COSOU), ont besoin d'être accompagnés par une personne chargée de la coordination, de l'animation et du suivi des initiatives mises de l'avant dans le cadre du plan d'action RUI. C'est par ailleurs en réponse à une recommandation de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en 2009 que la RUI de Montréal-Nord s'était dotée d'une telle ressource.

Aspects financiers

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le financement demandé de 58 365 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Développement durable

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales ».

Impacts majeurs

Le maintien du poste de coordination aura pour effet de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, durant la période de transition vers un nouveau programme de la Ville de Montréal, en assurant la mobilisation des acteurs concernés sur des bases représentatives et en favorisant le développement d'actions et de projets issus de la concertation des partenaires institutionnels, communautaires, citoyens et privés du milieu.

Calendrier et étapes subséquentes

Le projet fait l'objet d'un suivi constant de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 31 Janvier 2021.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

IDENTIFICATION **Dossier # :1198315001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2021, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Le programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la Ville de Montréal a fait l'objet d'une évaluation de la part de la Ville de Montréal en 2019. Cette année, comme en 2020, ce programme RUI est en période de transition, selon les indications de la Ville de Montréal, en attendant la mise en oeuvre d'un nouveau programme.

Rappelons que le Programme de revitalisation urbaine intégrée de la Ville de Montréal vise à appliquer une stratégie d'intervention pour améliorer la qualité de vie des secteurs et quartiers défavorisés sur le plan social et économique. Ces démarches de revitalisation urbaine et sociale doivent s'inscrire dans une approche territoriale basée sur la concertation des intervenants, l'action intersectorielle et la participation de la population. Chaque démarche se fait sur la base d'un plan d'action ou plan de revitalisation urbaine intégrée qui fait consensus dans chaque milieu.

En 2006, la Ville de Montréal a intégré la démarche-action de Montréal-Nord (mise en place en 2002) à son programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Cette année encore, un budget est ainsi alloué à l'arrondissement de Montréal-Nord afin de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de l'arrondissement. Ce budget , qui est alloué à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la réalisation du plan d'action RUI 2020-2021, s'élève, pour l'année 2021, à 58 365 \$. Cette somme provient du budget de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Décisions antérieures:

Arrondissement de Montréal-Nord - RUI

Voir le détail des décisions antérieures en pièce jointe.

Description

Projet : Coordination de la Démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Nord-Est de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mandataire : Table de quartier de Montréal-Nord

Montant : 58 365 \$

Description : La coordination de la RUI a pour principal mandat de s'assurer du fonctionnement efficient des comités de la RUI et la mise en œuvre de la démarche par le biais du plan d'action concerté 2020-2021 (voir pièces jointes)

Échéancier: du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Justification

Les efforts de revitalisation urbaine intégrée sont concentrés sur le secteur Nord-Est de Montréal-Nord, qui possède un fort taux de défavorisation sociale et matérielle. Les comités issus de la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, notamment le comité de travail et de coordination du Plan d'aménagement du secteur Nord-Est et le nouveau comité de concertation du Nord-Est, ont besoin d'être accompagnés par une personne chargée de la coordination, de l'animation et du suivi des initiatives mises de l'avant dans le cadre du plan d'action RUI. C'est par ailleurs en réponse à une recommandation de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en 2009 que la RUI de Montréal-Nord s'était dotée d'une telle ressource.

Aspects financiers

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le financement demandé de 58 365 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Développement durable

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales ».

Impacts majeurs

Le maintien du poste de coordination aura pour effet de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, durant la période de transition vers un nouveau programme de la Ville de Montréal, en assurant la mobilisation des acteurs concernés sur des bases représentatives et en favorisant le développement d'actions et de projets issus de la concertation des partenaires institutionnels, communautaires, citoyens et privés du milieu.

Calendrier et étapes subséquentes

Le projet fait l'objet d'un suivi constant de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 31 Janvier 2022.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Chantal CROZE, 11 février 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie CHAPADOS
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1198315001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de l'arrondissement pour l'année 2019 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Issu du Sommet de Montréal, le Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a reçu l'aval du comité exécutif de la Ville de Montréal le 19 mars 2003. Il vise essentiellement à mettre en oeuvre, dans les zones prioritaires d'intervention concertées et de revitalisation urbaine, une démarche concertée menant à la réalisation des plans d'action en revitalisation urbaine intégrée. En 2006, la Ville de Montréal a intégré la démarche-action de Montréal-Nord (mise en place en 2002) à son programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI). Un budget est ainsi octroyé pour la treizième année consécutive à l'arrondissement de Montréal-Nord afin de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur nord-est de Montréal-Nord. Ce budget s'élève, pour l'année 2019, à 58 365 \$. Cette somme provient de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer une subvention de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour les fins faisant l'objet du projet de convention.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 276 du 26 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 75 032\$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme.

CA17 10 212 du 5 juin 2017- Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme.

CA16 10 221 du 13 juin 2016- Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2016 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Voir le détail exhaustif des décisions antérieures en pièce jointe.

DESCRIPTION

Projet : Coordination de la Démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Nord-Est de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mandataire : Table de quartier de Montréal-Nord

Montant : 58 365 \$

Description : La coordination de la RUI a pour principal mandat de s'assurer du fonctionnement efficient des comités de la RUI et la mise en œuvre de la démarche par le biais d'un plan d'action concerté. En terme de gouvernance, il s'agit de consolider le comité local de revitalisation (CLR) et le comité de soutien (COSOU) par l'animation et le transfert d'information; de suivre l'évolution du portrait du secteur Nord-Est; de faciliter l'identification des enjeux prioritaires; de nourrir la réflexion face aux problématiques du secteur Nord-Est et susciter l'innovation des solutions; et enfin de coordonner et soutenir les comités de travail mis sur pied pour réaliser les projets liés au plan d'intervention notamment le projet soutien à l'intégration et le projet d'aménagement du Nord-Est, .
Échéancier: 1er janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

JUSTIFICATION

Les efforts de revitalisation urbaine intégrée sont concentrés sur le secteur Nord-Est de Montréal-Nord, qui possède un fort taux de défavorisation sociale et matérielle. Les comités issus de la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord, soit l'instance de gouvernance (CLR/assemblées RUI) et le comité de soutien (COSOU), ont besoin d'être accompagnés par une personne chargée de la coordination, de l'animation et du suivi des initiatives mises de l'avant dans le cadre du plan d'action RUI. C'est par ailleurs en réponse à une recommandation de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal en 2009 que la RUI de Montréal-Nord s'était dotée d'une telle ressource.

Les objectifs poursuivis cette année sont de:

- actualiser la gouvernance à travers la redéfinition de la composition et du mandat du CLR et la remobilisation des partenaires et les citoyens autour d'un plan de revitalisation urbaine qui identifie les enjeux et les orientations et qui découlent sur des actions et projets intégrés et concertés
- Soutenir la démarche du plan d'aménagement du Nord-Est qui s'inscrit dans l'objectif d'améliorer le milieu physique et le cadre bâti
- Développer l'empowerment citoyens sur le territoire de la RUI

En termes d'activités, l'année 2019 sera marquée par la remobilisation des acteurs à travers les différentes rencontres du comité local de revitalisation et du COSOU, la rédaction d'un plan d'aménagement qui reflètent les besoins et les souhaits exprimés par les citoyens. Il sera organisé également un séminaire sur la mobilisation adressé aux partenaires de la RUI et une journée de forum citoyen qui visera le développement du pouvoir d'agir des citoyens

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et est prévue au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).
Le financement demandé de 58 365 \$ provient du budget du Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociales ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du poste de coordination aura pour effet de soutenir la démarche de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord en assurant la mobilisation des acteurs concernés sur des bases représentatives et en favorisant le développement d'actions et de projets issus de la concertation des partenaires institutionnels, communautaires, citoyens et privés du milieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités prévues au protocole de visibilité de l'arrondissement de Montréal-Nord (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fait l'objet d'un suivi constant de la part de l'arrondissement et un rapport final est requis pour le 31 Janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 17 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soumaila KAFANDO
Conseiller en planification (professionnel classe
2)

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2019-04-16



Dossier # : 1219161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 11:01

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1219161001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

La coopérative de solidarité Éconord est un organisme sans but lucratif qui est enregistré conformément à la loi sur les compagnies du Québec et est accrédité par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord.

La coopérative de solidarité Éconord a pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et mettre en place des projets environnementaux à Montréal-Nord.

Le programme de subventions pour l'utilisation de couches lavables pour bébés s'inscrit dans le cadre des plans:

- *Oser ensemble Montréal-Nord* - Objectif 9.1 : améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles
- *Plan directeur de la gestion des matières résiduelles* - Action 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source
- *Plan climat* - Action 40 : Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

80 familles pourront recevoir une subvention couvrant 75% de la dépense d'achat ou de location de couches lavables, jusqu'à concurrence de 125 \$ par enfant. Les subventions seront accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à l'épuisement des fonds, et ne sont pas renouvelables (une seule subvention par enfant).

Les critères d'admissibilité :

- Être résident.e. de Montréal-Nord;
- Être parent d'un enfant de moins de 24 mois;
- S'engager à utiliser des couches lavables pendant toute la période durant laquelle l'enfant portera des couches;
- Transmettre à la Coop de solidarité Éconord le formulaire de demande de subvention dûment complété et les pièces justificatives demandées, soit :
 - une preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance, carte d'hôpital ou d'assurance maladie);
 - une preuve d'identité des parents (permis de conduire ou carte d'assurance maladie);
 - une preuve de résidence (compte d'électricité, de taxes, de téléphonie ou autre);
 - une preuve d'achat (facture originale d'achat ou de location de couches ou une impression d'écran de l'annonce et une preuve de virement bancaire pour l'achat de couches usagées).

JUSTIFICATION

Un enfant utilise 4 500 à 6 000 couches jetables durant ses premières années de vie; Les couches jetables sont le 3^e déchet le plus présent dans les sites d'enfouissement au Québec; L'acquisition de couches jetables coûterait entre 1 500\$ et 2 000 \$ par enfant jusqu'à la propreté; Investissement initial entre 450\$ et 750\$ pour l'utilisation des couches lavables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée par le budget de la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement. La dépense de 11 000\$ sera financé par le budget de fonctionnement à la Division de la Voirie dans l'activité de la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement et prévoit :

- 10 000\$ pour les subventions accordées aux familles;
- 1 000\$ pour la coordination du programme.

Le montant sera octroyé en trois versements :

- un premier versement au montant de cinq mille cinq cent dollars (5 500\$) dans les trente (30) jours de la signature de la Convention,
- un deuxième versement au montant de quatre mille quatre cent dollars (4 400 \$), lors de la réception du rapport de mi-mandat, ou lorsque 50% des subventions auront été accordées,
- un troisième versement au montant de mille cent dollars (1 100\$) lors de la réception du rapport de fin de mandat, ou lorsque 100% des subventions auront été accordées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de subventions pour l'utilisation de couches lavables pour bébés contribue à la transition écologique notamment par l'amélioration de la gestion des matières résiduelles avec une réduction à la source et la sensibilisation et la mobilisation des citoyen.ne.s. Il contribue également à la réalisation d'actions inscrites au Plan stratégique Oser Ensemble Montréal-Nord, au Plan directeur de gestion des matières résiduelles et au Plan climat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement et Éconord contribueront tous deux à promouvoir le programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021:

- Signature de la convention
- Rencontre de démarrage avec l'organisme

Juin 2021: Lancement du programme

Décembre 2021: Rencontre de suivi

Mai 2022: Rencontre de fin de mandat et bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-16

Éric TRUCHON
Directeur des travaux publics par intérim



Dossier # : 1215190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit accordée une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon;
QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-10 13:13

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215190003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 360 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2021 » qui aura lieu le 24 juin 2021 au parc Pilon et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* . Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement, pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

L'organisme Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord (SCTQMN) en partenariat Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord, la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, la Société Saint-Jean-Baptiste, section Henri-Bourassa, les Artistes en art visuel du nord Montréal (AAVNM) et l'Association du hockey mineur de Montréal-Nord, dépose une demande de soutien financier de 10 360 \$ dans le cadre *des projets spéciaux et de tenue d'événement public* , pour l'organisation et la coordination de la « Fête nationale du Québec – volet familial » qui aura lieu le 24 juin prochain au parc Pilon, de 13 h à 17 h, sous la thématique de Québec tissé serré.

Le projet déposé par la l'organisme Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord répond à l'objectif des articles 7.5.1.1.a et 7.5.1.1.c de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement soit de « soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant » et « appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10306 (26 juin 2019) : Entériner une contribution financière de 7 900 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale

du Québec - volet familial 2019 » qui a eu lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 240 (4 juin 2018) : Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2018 » qui aura lieu le 24 juin 2018 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Cet événement est né d'une demande de l'arrondissement afin d'organiser le volet familial de la fête nationale du Québec. Les dernières éditions ont remporté un franc succès. Tout près de 4 000 personnes y assistent chaque année. Les familles de l'arrondissement ainsi que les aînés et les nouveaux arrivants sont ciblés par l'activité.

En plus du partenariat entre les différents organismes, le projet fait appel à plusieurs autres ressources du quartier pour la réalisation de la programmation et pour leur montage financier, exemple :

Long et McQuade
Caisse Desjardins
Mouvement national des Québécoises et Québécois

Cette collaboration permet de tisser des liens entre les organismes et de favoriser l'entraide et la concertation.

L'organisme promoteur et ses partenaires sont reconnus depuis plusieurs années. Cette demande de subvention a été accompagnée d'une demande de captation à la salle Oliver Jones, d'une demande de prêt de matériel ainsi que d'une demande de soutien promotionnel. Le délai de dépôt pour la demande de subvention respecte les règles et la procédure précisées à l'article 8.2 de la Politique de reconnaissance.

Diverses activités seront offertes gratuitement aux citoyens : structures gonflables, activités protocolaires en présentiel et en virtuel, vin d'honneur sans alcool, kiosque alimentaire, jeux d'antan, activités culturelles participatives, patrimoniales, historiques et écologiques, kiosques d'organismes, prestations artistiques et maquillage.

En cas de pluie, la partie de l'événement prévue en extérieur sera annulée en tout ou en partie selon ce que les conditions météorologique permettront. La diffusion du moment protocolaire en virtuel sera maintenue.

Les activités organisées demandent un prêt de matériel important dont les marquises de l'arrondissement, des tables, des chaises, des rallonges électriques, des recouvres-fils, une scène, plusieurs barricades, des panneaux perforés, des poubelles, des bacs de recyclage, des dossards, des lavabos sans contact, des génératrices et une remorque à eau potable. L'événement demande également l'accès à l'ensemble de la capacité électrique du parc, l'utilisation du chalet de parc et des toilettes chimiques louées par l'arrondissement dans le cadre des festivités du 23 juin.

Ces demandes représentent des dépenses suivantes pour l'arrondissement:

Total estimé d'environ 23 000\$ en dépenses de service pour les directions CSLDS et Travaux Publics et la division des communications.

- 12 000 \$ en valeur locative de matériel;
- 9 000 \$ en service;
- 2 0000 \$ pour le soutien promotionnel (incluant la publicité de 1 100 \$ du Guide);

JUSTIFICATION

Cette année, l'organisme prévoit des dépenses de 18 413 \$ pour l'organisation de cet événement.

- 8 097 \$ de frais relatifs à la désinfection, aux kiosques, à l'animation et au spectacle;
- 4 184 \$ de frais de publicité
- 3 027 \$ de frais d'honoraires professionnels et de repas;
- 1 600 \$ de frais de gestion;
- 1 505 \$ de frais de transport pour aînés.

Subventions attendues:

L'organisation prévoit amasser 7 500 \$ en dons, commandites et subventions autres que ce qui est demandé à l'arrondissement:

- 4 500 \$ du MNQ;
- 2 500 \$ commanditaires;
- 10 360 \$ Arrondissement;
- 1 053 \$ Arrondissement (publicité dans le Guide).

Pour un total de 18 413 \$

Les promoteurs demandent à l'arrondissement un soutien financier de 10 360 \$, ainsi qu'un soutien promotionnel et logistique pour la tenue de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Environ cinq mille (4000) participants assisteront à cet événement à caractère familial.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La capacité du site ainsi que les activités offertes seront évaluées en fonction des règles de la Direction de la santé publique en vigueur au moment de l'événement. Des dépenses supplémentaires pour le promoteur liées à l'application des mesures en vigueur sont à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été soumis à l'arrondissement par le promoteur. Ce plan prévoit l'impression d'affiches, de dépliants, de signets, l'utilisation des différents outils de

communications de l'arrondissement ainsi que la réalisation d'un vidéo protocolaire qui sera diffusé via Facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Agnès GUICHARD
Chef de division culture

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2021-04-14



Dossier # : 1217606013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mars 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-28 08:34

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217606013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme triennal des immobilisations (PTI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 090 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 28 février 2021.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1217606014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-28 08:32

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1217606014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 091 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 28 février 2021.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 mars 2021 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1187419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties.

Il est recommandé:

QUE soient autorisés les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier de Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claudel TOUSSAINT **Le** 2021-05-05 20:44

Signataire :

Claudel TOUSSAINT

Directeur
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1187419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les versements rétroactifs de 25 000 \$ pour l'année 2019 et de 25 000 \$ pour l'année 2020, à titre de contribution financière, à la Table de quartier Montréal-Nord pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est Montréal-Nord, et ce, conformément à l'article 5.3.1 de la convention intervenue entre les parties.

CONTENU

CONTEXTE

Suivant la convention intervenue entre l'arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord - RUI, une reddition de compte a été présentée et acceptée par les responsables du projet au sein de la division du développement social et de la division de l'urbanisme. Cette contribution finale concerne la réalisation du projet de Plan d'aménagement du Nord-Est qui s'effectue en co-construction depuis plusieurs années. Pour mener cette démarche, les partenaires ont convenu d'un plan de travail et puisque les ressources humaines étaient insuffisantes pour mener à terme les projets planifiés pour cette période de trois années, l'arrondissement contribuait au financement d'un poste pour la mobilisation sur le terrain et pour collaborer avec l'équipe de l'arrondissement. Afin d'assurer le bon fonctionnement du projet, de garder les citoyens mobilisés et réaliser des projets d'aménagement sur un horizon de 10 ans, l'Arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord - RUI s'engageaient à partager les responsabilités quant à l'embauche, la supervision et le financement d'un poste contractuel de chargé de projet en urbanisme participatif. Le plan d'aménagement est en cours de finalisation par les parties et le suivi du projet est effectué par la Division de l'urbanisme. La division du développement social est en charge du suivi des dossiers et des ententes avec ce partenaire. Cet addenda permet d'assurer les versements des années 2019 et 2020 qui représentent 25,000\$ annuellement, pour un total de 50,000\$. Cet addenda confirme le versement final en regard ce cette entente de contribution. Les conditions de l'entente ont été respectées par l'organisme partenaire et la dépense est autorisée.

La dépense est financée par le budget de fonctionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie CHAPADOS, Montréal-Nord

Lecture :

Nathalie CHAPADOS, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

IDENTIFICATION

Dossier # :1187419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à Montréal-Nord en santé (Table de quartier Montréal-Nord en santé - RUI) pour l'embauche d'un chargé de projet en urbanisme participatif dans le cadre du Plan d'aménagement du Nord-Est et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2016, l'Arrondissement de Montréal-Nord rendait public son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord et s'engageait entre autres, à concevoir, en collaboration avec les organismes du milieu, un plan d'aménagement pour le secteur Nord-Est, prenant en compte les besoins des citoyens.

En février 2017, selon les recommandations de Table de quartier, l'Arrondissement approchait le Comité de soutien à la revitalisation urbaine intégrée (COSOU) pour élaborer conjointement le Plan préliminaire de démarche d'aménagement du Nord-Est. Ce document d'orientation précise les objectifs visés, les assises, les principes directeurs, les rôles et responsabilités des acteurs impliqués, les conditions de succès ainsi que les principales étapes à complétées pour 2017-2018. Il a été présenté, discuté puis adopté à l'assemblée de quartier du secteur de Revitalisation urbaine de Montréal - RUI du Comité local de revitalisation (CLR) de Montréal-Nord, le 26 avril 2017.

Montréal-Nord en santé est une table de concertation intersectorielle et multi réseaux. Par son approche inclusive et démocratique, elle contribue à améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de Montréal-Nord, notamment en luttant contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Pour ce faire, Montréal-Nord en santé assure la cohésion en mobilisant, soutenant les citoyens et les différentes organisations autour d'actions et d'enjeux prioritaires collectivement qui ont notamment un effet durable sur le développement social, communautaire, environnemental et économique. De plus, Montréal-Nord en santé est le mandataire du Programme montréalais de revitalisation urbaine intégrée (RUI) à Montréal-Nord et est fiduciaire du financement annuel en provenance de la Ville de Montréal qui lui est rattaché. La mission de la RUI dans le secteur nord-est de Montréal-Nord vise l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, l'amélioration de la situation socio-économique des résidents et l'amélioration du mode d'action collective.

Le CLR est une instance de concertation locale de la Table de quartier de Montréal-Nord en santé; un forum de réflexion et d'action collective visant à s'assurer de l'adéquation entre les actions proposées et les besoins exprimés par la population du secteur. La Table de

quartier de Montréal-Nord en santé mandate le CLR pour faire en sorte que les solutions adéquates aux problèmes identifiés dans le secteur de la RUI soient trouvées et mises en œuvre. Il encourage et soutient donc la mise en œuvre des solutions et projets des organismes et des citoyens du quartier qui partagent la mission de la RUI.

En juin 2017, de sa propre initiative, l'Arrondissement signe une Entente de partenariat avec la Table de quartier de Montréal-Nord en santé reconnaissant la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) comme premier partenaire d'action dans l'élaboration du plan d'aménagement du Nord-Est.

En septembre 2017, l'arrondissement approuve un projet de convention de contribution financière de 10 000 \$ à la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour soutenir les premières activités de mobilisations selon une approche d'urbanisme participatif.

En décembre 2017, l'arrondissement et ses partenaires du Plan d'aménagement du Nord-Est effectuent un premier bilan du modèle de fonctionnement du comité de coordination et de gouvernance du projet et recommande l'ajout d'une ressource dédiée à la coordination des activités de mobilisation citoyenne selon une approche d'urbanisme participatif, embauché et supervisé par Montréal-Nord en santé via la RUI.

La présente convention vise donc à préciser le mandat, le partage des responsabilités dans les orientations à donner au chargé de projet ainsi que le partage des engagements financiers entre l'arrondissement et la Table de quartier de Montréal-Nord - RUI dans le financement du chargé de projet en urbanisme participatif pour les années 2018-2019-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 17 10 268 (27 juin 2017)

Approuver le projet d'entente générale de partenariat à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé.

CA17 10 374 (11 septembre 2017)

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Montréal-Nord en santé afin de concevoir avec l'Arrondissement et d'autres partenaires du milieu, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement du Nord-Est, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

La présente convention a pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de l'Arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier de Montréal-Nord au niveau du mandat, du partage des responsabilités dans les orientations à donner au chargé de projet ainsi qu'au niveau du partage des engagements financiers dans le financement du poste de chargé de projet en urbanisme participatif.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord et de la Table de quartier de Montréal-Nord - RUI sont partenaires du projet de Plan d'aménagement du Nord-Est depuis un an. Le modèle de co-construction de la démarche est jugé par les parties comme étant efficace pour mener à terme les actions identifiées au plan de travail. Toutefois, tous deux considèrent que les ressources humaines actuellement investies sont insuffisantes pour mener à terme les projets planifiés pour le reste de l'année 2018. En effet, l'ensemble des partenaires constate que la coordination du terrain de mobilisation leur demande beaucoup de temps, ce qui peut

avoir des répercussions négatives sur la réalisation d'autres dossiers pour lesquels ils ont la charge. Il apparaît donc que les partenaires, constitués en comité de coordination, consacrent actuellement beaucoup trop de temps aux opérations (mobilisation, organisation d'assemblées citoyennes, etc.) en plus du temps investi aux activités de nature plus stratégiques.

Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement du projet, de garder les citoyens mobilisés et réaliser un aménagement par année sur un horizon de 10 ans tel que planifié, l'Arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord - RUI s'engagent à partager les responsabilités quant à l'embauche, la supervision et le financement d'un poste contractuel de chargé de projet en urbanisme participatif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 25 000 \$ allouée pour les mois de juin à décembre 2018 de la convention est prévue dans le budget 2018 de l'Arrondissement. Pour l'année 2018, ce somme sera remise à Montréal-Nord en santé en deux versements :

- un premier versement au montant de vingt mille dollars (20 000\$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention. Avant ce versement, les parties devront avoir convenu des termes de la reddition de compte;
- un deuxième versement au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), au dépôt du rapport annuel à la satisfaction du Responsable, soit au plus tard le 30 décembre 2018.

Chaque année qui suivra et pour une durée de deux ans (2019-2020), 50% du salaire (incluant les charges sociales), pour un maximum de 25 000 \$, la somme sera remise à la Table de quartier de Montréal-Nord en deux versements à convenir par addenda à la présente convention.

Le versement des sommes pour les années subséquentes est conditionnel à la disponibilité des fonds au budget de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa nature et son contenu, la convention s'appuie sur les quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise soit : *une collectivité au coeur du développement durable, une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Mobilisation représentative des citoyens et de la diversité du secteur nord-est;
- Meilleure utilisation des ressources disponibles et investies;
- Pérennité de la participation citoyenne;
- Développement de l'autonomisation individuel et collectif;
- Développement d'une approche novatrice en matière de co-construction d'aménagements urbains et de démarche d'urbanisme participatif;
- Amélioration globale du milieu de vie que représente le Nord-Est.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication incluant l'approche d'urbanisme participatif a été développé par l'Arrondissement en avril 2018 et sera bonifié par les partenaires en mai 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mai 2018 : affichage d'un poste de chargé de projet en urbanisme participatif orienté par l'arrondissement et ses partenaires (membres du comité de coordination) et supervisé par le coordonnateur de la RUI,
- Juin 2018 : entrée en fonction du chargé de projet,
- Juin à décembre 2018 : mobilisation pour l'élaboration du plan d'aménagement du Nord-Est 2019-2025 et mobilisation pour les premiers aménagements de l'espace Rolland.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude FOURNIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2018-05-03



Dossier # : 1218947004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du programme aquatique de Montréal (PAM), dans le processus d'appel à projets 2022, pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa;
ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-10 15:06

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Ville de Montréal dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) pour le projet de pôle aquatique au parc Ottawa et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme aquatique de Montréal (PAM) vise à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. Le volet Mise aux normes a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants.

En faisant une demande d'aide financière au programme l'arrondissement poursuit l'objectif de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Montréal-Nord compte déposer un projet pour le PAM. Ce projet concerne la mise à niveau de la pataugeoire située au parc Ottawa. Le projet prévoit de déplacer la pataugeoire dans l'enceinte de la piscine afin de créer un pôle aquatique à la piscine Ottawa. C'est un espace qui permettra aux citoyens de bénéficier à la fois des jeux d'eau et de la pataugeoire. Ce projet, qui concerne la mise à niveau d'installations aquatiques pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif, s'inscrit dans l'un des objectifs spécifiques du programme.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement de Montréal-Nord doit adopter une résolution qui confirme son adhésion aux objectifs du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes.

L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- Adhérer aux objectifs du programme et respecter les modalités de celui-ci;
- Assurer sa participation au budget d'immobilisation;
- Assumer les frais d'exploitation;
- Donner accès à ses installations aquatiques aux citoyens des autres arrondissements aux mêmes conditions qui s'appliquent à leurs propres résidents;
- Affecter annuellement un budget adéquat pour l'entretien et le maintien de l'équipement;
- Maintenir la vocation de l'équipement aquatique pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville.

JUSTIFICATION

Grand besoin de réfection et d'amélioration fonctionnelle, l'année dernière, le service a été interrompu à 3 reprises au cours de l'été en raison de bris du système de filtration. C'est aussi l'une des patageoires les plus utilisées de l'arrondissement, avec 486 baigneurs en 2020 (69 par semaine de moyenne) et 2436 baigneurs en 2019 (348 par semaine en moyenne).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aide financière de la Ville pour 100% des coûts admissibles pour un maximum de: 2,5 M\$ pour les patageoires extérieures (incluant pavillon des baigneurs).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions vont répondre aux normes et standards en développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière provenant de ce fonds permettrait de soutenir l'arrondissement dans le maintien d'une offre aquatiques en bon état et attrayante pour le citoyen.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1218947003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réalisation d'un parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation du parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet;
ET QUE soit autorisé le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 18:52

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour la réalisation d'un parcours autonomie, confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet et autoriser le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises à signer tout engagement relativement à cette demande.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel à projets est présentement en cours pour le programme de financement PRIMADA. Ce programme vise à soutenir des initiatives qui favorisent le vieillissement actif au sein de la communauté. Les projets admissibles concernent la réalisation de petits travaux de construction de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie des aînés. Nous souhaitons soumettre un projet de réfection complète de l'entrée du centre des loisirs pour la création d'un accueil intergénérationnel accessible universellement. Cela se traduit en trois travaux soit la réfection de l'entrée, l'ajout d'une rampe en béton et l'installation de gardes-corps et de mains courantes.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution qui (1) autorise le dépôt de la demande de soutien financier; (2) confirmer la participation financière de l'arrondissement au projet et (3) autoriser une personne responsable à signer tout engagement relatif. Le formulaire et l'annexe sont en pièce jointe, certaines sections doivent être complétées d'ici au dépôt le 26 mai 2021.

L'arrondissement a pris connaissance du Guide du programme, déclare adhérer aux objectifs et modalités du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent. De plus, l'arrondissement confirme qu'il assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme advenant l'obtention d'une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût. Les demandes de financement doivent être déposées au plus tard le 26 mai.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Demande d'aide financière PRIMADA (2019) GDD 1198315003

Demande d'aide financière PCRMHH (2020) GDD 1208544007

DESCRIPTION

Plusieurs aînés ont fait la demande pour une rampe rendant accessible universellement le centre des loisirs de Montréal-Nord, situé au 11121 avec Salk. Nous souhaitons réaliser un projet de réfection totale de l'entrée pour la création d'un accueil intergénérationnel accessible universellement. Cette intervention est le point de départ d'un plus grand exercice visant à favoriser et améliorer les conditions de déplacements en transport actif dans l'arrondissement. À terme, le centre des loisirs et d'autres points d'intérêts du secteur pourront être reliés par un parcours sécuritaire et actif afin de permettre aux aînés à pied et en motorisé de se déplacer de manière sécuritaire dans leur quartier et ainsi augmenter leur sentiment de sécurité.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans la démarche MADA et s'aligne avec les objectifs du plan d'action municipal pour les personnes aînées surtout en ce qui à trait au premier axe du plan d'action soit d'avoir "une ville et des quartiers à échelle humaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous estimons les coûts admissibles à 260 000 \$, plus 15% de contingences (39 000 \$) et 12 000\$ d'honoraires professionnels (total = 311 000 \$). Si le projet est retenu et que la contribution maximale de 100 000 \$ est obtenue, alors l'arrondissement s'engage à contribuer 211 000\$. Nous avons des fonds de disponibles pour la réfection de trottoirs dans le programme de réfection routière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire à confirmer si le financement est octroyé::

- Demande de prix pour honoraires professionnel : 4 semaines
- Production des plans et devis : 8 semaines
- Appel d'offres entrepreneur : 4 semaines
- Travaux 6 semaines

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Le : 2021-04-20



Dossier # : 1218961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre des contrats pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

Il est recommandé :

De ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre du contrat pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-12 13:20

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218961002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre des contrats pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) désirait offrir un guichet unique pour desservir ses citoyens. Antérieurement les services de l'urbanisme et des permis de construction se trouvaient à l'étage de la mairie d'arrondissement. Les bureaux d'études techniques, de la CDEC ainsi que celui du commissaire industriel se situaient au 11211 avenue Hébert à l'arrière de la mairie. Afin de simplifier la logistique organisationnelle, la DAUSE a voulu relocaliser l'ensemble de ses services au 4241 place de l'Hôtel-de-Ville. Ce déménagement avait pour objectif de permettre la libération de l'étage à la mairie d'arrondissement, afin d'accueillir la Direction des finances ainsi que la division des ressources humaines.

Ce réaménagement majeur du rez-de-chaussée et de l'étage exigeait la mise à niveaux des différents systèmes électromécaniques, la mise aux normes pour l'accessibilité universelle du bâtiment, la mise aux normes du Code de construction du Québec (CCQ-2010), impliquant d'importants travaux de démolition et de reconstruction.

Le 5 juillet 2016, la Ville a octroyé un contrat de services professionnels aux architectes Labonté Marcil (« ALM ») dont le mandat consistait, sans s'y limiter, à:

- compléter le programme fonctionnel technique (PFT) et en faire la présentation à la direction;
- la préparation des plans et devis pour la réalisation du projet de réaménagement;
- la coordination des firmes d'ingénierie requises;
- la gestion complète du projet de construction;
- la surveillance des travaux;
- les plans tels que construit à la fin du projet.

Le 10 mai 2017, un contrat d'exécution des travaux de réaménagement de la DAUSE a été octroyé par la Ville à Procova.

Pendant les travaux, de nombreux ordres de changement ont été émis afin d'ajuster les plans et devis des professionnels, notamment en électromécanique. Des déficiences ont été identifiées et des solutions pouvant régler une partie du problème ont été proposées par

l'entrepreneur et les professionnels, mais sans toutefois pouvoir garantir qu'il s'agit d'une solution à long terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 10012- 11 janvier 2016 - Approuver la composition du comité de sélection, les grilles d'évaluation et leurs pondérations pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels et leurs applications par toutes les directions de l'arrondissement pour l'année 2016. (Sommaire décisionnel 1154383010)

CA16 10259 – 27 juin 2016 Approuver l'adjudication du contrat 989 de services professionnels multidisciplinaires en architecture de bâtiment pour le réaménagement du bâtiment situé au 11211 avenue Hébert, arrondissement Montréal-Nord (DAUSE) aux Architectes Labonté Marcil. (Sommaire décisionnel 1164383008)

CA17 10164 – 8 mai 2017 Approuver l'adjudication du contrat 1009 d'exécution des travaux pour le réaménagement du bâtiment situé au 11211 avenue Hébert, arrondissement Montréal-Nord (DAUSE) à l'entrepreneur général Procova. (Sommaire décisionnel 1177387001)

DESCRIPTION

Ratifier la décision d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova pour couvrir les dommages qui relèvent de la responsabilité de ceux-ci dans le cadre du contrat pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

JUSTIFICATION

Depuis la fin des travaux, plusieurs désordres ont été constatés, dont notamment au niveau des humidificateurs et des unités de ventilation et de climatisation du bâtiment. Depuis au moins novembre 2018 de nombreux courriels ont été adressés par la Ville aux trois firmes en question ci-hauts mentionnées, mais sans résultats probants.

En l'absence de solutions appropriées devant être proposées par les professionnels ALM, GeniMac et l'entrepreneur général Procova, la Ville a récemment fait appel à la firme externe CEP Forensique (CEP) pour identifier les déficiences et lui suggérer des correctifs pour une solution réaliste et durable. Leur évaluation des coûts sont de l'ordre de 107 030.23\$ (à parfaire).

Malgré qu'ils aient dûment été mis en demeure le 23 février 2021 de procéder aux réparations et de payer la somme ci-haut mentionnée, les professionnels et l'entrepreneur général refusent ou négligent de payer et de procéder aux travaux demandés pour une solution durable.

Il est donc recommandé que la Ville invoque la responsabilité solidaire, tant contractuelle que professionnelle, des trois intervenants en cause, soit les architectes ALM, la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova.

Afin de préserver les droits de la Ville et en tenant compte de la suspension des délais légaux en raison de la Covid-19, une demande introductive d'instance a été déposée au greffe de la Cour Supérieure le 12 mars 2021 (500-17-115874-219). Nous demandons donc de ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter un recours contre les architectes Labonté Marcil (ALM), la firme d'ingénierie GeniMac et l'entrepreneur général Procova en dommages pour tout montant à être dépensé par la Ville, dont celui présentement évalué à la somme de 107 030.23\$ (à parfaire) pour couvrir notamment les dépenses associées à la réparation à venir du système de chauffage-ventilation-

climatisation dans le cadre des contrats pour le réaménagement de l'immeuble de la DAUSE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune intervention des finances n'est requise.
Imputation : Arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François GAUVIN
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige
contractuel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef
adjointe

Approuvé le : 2021-04-04**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Approuvé le : 2021-04-12



Dossier # : 1218947002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

QUE soit édictée une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-04 05:38

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218947002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin de permettre l'installation d'une classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude, de façon périodique pour la période du 1er juin 2021 au 5 décembre 2021, le tout en conformité avec l'article 4.1 du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

L'école Sainte-Gertrude demande l'autorisation à l'arrondissement d'aménager une classe extérieure à ses frais en marge de la rue Sainte-Gertrude, devant le gymnase. Cet espace serait ouvert au public. Aucun mobilier permanent n'occupera le domaine public sauf un banc de classe qui pourrait légèrement ou entièrement empiéter dans l'emprise municipale. En conséquence et puisqu'il s'agit d'un équipement qui pourrait être déplacé en cas d'intervention municipale, le conseil d'arrondissement édicte cette ordonnance, en vertu des pouvoirs conférés par le Règlement relatif à l'occupation du domaine public (RGCA08-10-0007), afin d'autoriser l'occupation du domaine public par l'école Sainte-Gertrude (CSSPI). Cette ordonnance fixe le délai et les exigences associées à cette occupation. Elle est directement liée au respect des éléments soumis au plan proposé par l'école. De plus, cette ordonnance stipule que le domaine public où se situe le mobilier doit être maintenu propre et en cas d'intervention municipale, le mobilier devra être déplacé par l'occupant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de classe extérieure à l'école Sainte-Gertrude vise l'aménagement d'un espace pédagogique en marge du gymnase de l'école, sur la pelouse. Six (6) bancs ergonomiques seraient disposés en cercle dans des endroits ombragés. Aucun arbre ne sera abattu pour réaliser cette intervention et des aménagements paysagers seront intégrés au projet.

JUSTIFICATION

- Les objectifs poursuivis sont :

- La réussite éducative
- La création d'espaces de vie inclusifs, accessibles et verts
- L'amélioration et l'embellissement des marges avant de l'école
- Vision de la direction de l'école d'ouvrir l'espace à l'année à la communauté
 - Permet de consolider l'ancrage des jeunes dans le quartier et de tisser des liens avec la communauté
- Le projet vient renforcer l'axe 1 du plan Priorité jeunesse de Montréal-Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'équipe de direction de l'école a ficelé le financement (15 000 \$). Le projet tel que présenté ne comporte pas de charges financières pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vision de la direction de l'école d'ouvrir l'espace à l'année à la communauté. Ce projet famille-école permettra de consolider l'ancrage des jeunes dans le quartier et de tisser des liens avec la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Création d'espaces verts extérieurs aménagés et ouverts à la communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2021: installation de la classe extérieure
 Septembre 2021: ateliers écoéducatifs
 Décembre 2021: reconduction possible

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine GUILBAULT-HOUDE
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1217606011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

QUE soit offert, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale;

ET QUE soit autorisée l'entente de partenariat à cet effet.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-28 08:38

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217606011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Division de l'informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente de partenariat à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, l'arrondissement de Montréal-Nord a développé dans le cadre de son programme de développement informatique une application de suivi de la masse salariale, complémentaire au système corporatif KRONOS et au bureau d'affaires. L'arrondissement de Montréal-Nord a proposé aux arrondissements une entente de partenariat leur permettant de bénéficier de cette application. Le Conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, et comme prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal (ci-après "article 85,1"), fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'est montré intéressé par l'application.

C'est à cet effet que le présent sommaire décisionnel est soumis au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10362 Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro l'implantation de l'application de suivi de la masse salariale et autoriser l'entente à cet effet.

DESCRIPTION

Cette application permet de visualiser par direction, par division, par activité et par accréditation :

- Les heures travaillées versus celles qui ont été planifiées;
- Le temps supplémentaire versus le budget;
- Les primes payées par employé, par accréditation.

Cette application permet également d'établir le budget de la masse salariale, une planification originale et modifiée des besoins par période de paie. Un outil facilitant les

corrections à apporter au système de gestion du temps KRONOS a été intégré à l'application.

L'entente proposée par l'arrondissement de Montréal-Nord comprend :

- L'importation quotidienne de la base de données nécessaires pour l'utilisation des outils de l'application;
- L'accès aux applications pour les jours ouvrables de la Ville de Montréal de 8 h 00 à 17 h 00;
- L'accès aux applications via Internet, avec une authentification à double facteurs;
- Une formation initiale pour les usagers;
- Un guide de l'utilisateur;
- Un support informatique supplémentaire, au besoin au taux horaire de 80 \$.

JUSTIFICATION

Tel que prévu à l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil d'un autre arrondissement un service relié à une compétence qu'il détient. La résolution offrant cette fourniture de service prend effet à compter de l'adoption d'une résolution acceptant cette offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts, selon la proposition d'entente de partenariat de services fournie en pièce jointe, sont de 20 000 \$ pour la mise en place de l'application, le montage du Guide de l'utilisateur, la formation et le support initial. Un montant récurant annuel de 5 000 \$ s'applique pour les droits d'utilisation de l'application et pour le support opérationnel du système. Toute demande de support excédentaire à 10 heures sera chargée à un taux horaire de 80 \$. Ce montant sera réévalué annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation d'outils de gestion favorise les valeurs promulguées par le concept de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Offre en vertu de l'article 85,1 de la Charte de la Ville de Montréal - CA du 10 mai 2021
Transmission de la résolution à l'arrondissement concerné - À compter du 11 mai 2021
Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, acceptant l'offre
Implantation de l'application dès l'obtention des codes d'accès
Formation des usagers de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CLOUTIER, Le Plateau-Mont-Royal
Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 22 avril 2021
Sophie BOULAY, 21 avril 2021
Stéphane CLOUTIER, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Claire VASSART
Directrice

Le : 2021-04-20

**Dossier # : 1218303001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

Il est recommandé :

QUE soit donné un avis de motion, présenté et déposé un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

QUE soit adopté le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX, dont copie est jointe en annexe du présent sommaire;

ET QU'une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours soit tenue conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-05-04 05:36

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218303001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de remplacer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX par un nouveau Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX.

CONTENU

CONTEXTE

Le boulevard Pie-IX est un axe stratégique et structurant pour la Ville et pour l'arrondissement de Montréal-Nord. En plus d'être une porte d'entrée pour la Ville de Montréal, celui-ci demeure un axe important de transit. La mise en service prochaine du service rapide par bus (SRB) Pie-IX et le potentiel élevé de transformation et redéveloppement en font également un secteur convoité.

Afin d'encadrer cette transformation, l'Arrondissement a adopté en 2015 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX. Cet exercice de planification s'inscrivait dans le cadre de la requalification complète du boulevard Pie-IX. Cette requalification prenait appui sur plusieurs grands projets d'infrastructure dont le réaménagement du carrefour des boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX, le réaménagement de l'entrée de la ville, l'aménagement de la gare Saint-Michel – Montréal-Nord de la ligne Mascouche du train de banlieue et l'implantation du service rapide par bus (SRB).

Le territoire d'application visé par cette planification détaillée couvre une superficie d'environ un kilomètre carré. Dans le cadre de l'adoption du PPU, des mesures de contrôle intérimaires ont également été adoptées.

Cependant, rapidement après l'adoption du PPU par le conseil municipal en 2015, l'Arrondissement a constaté une certaine rigidité quant aux normes prévues. De plus, les densités proposées ont amené l'arrondissement à se questionner sur la capacité du secteur à absorber une telle offre de logement. C'est dans ce contexte que l'arrondissement a entamé un processus de révision complet du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 026 – 3 février 2020 – Amender le Règlement de contrôle intérimaire RGCA17-10-0011

- CA20 10 026 – 3 février 2020 – Abroger le Règlement de contrôle intérimaire RGCA13-10-0011

- CA17 10 347 – 14 août 2017 – Adopter le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX
- CM15 1020 – 18 août 2015 – Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX
- CA14 10 433 – 10 novembre 2014 – Donner un accord de principe sur le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX et adopter les grandes orientations de développement
- CA13 10 273 – 28 juin 2013 – Adopter le Règlement RGCA13-10-0011, règlement de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX
- CA12 10 370 – 12 novembre 2012 – Adjuger à AECOM Consultants inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un Programme particulier d'urbanisme pour le boulevard Pie-IX

DESCRIPTION

La planification du réaménagement du boulevard Pie-IX s'appuie sur les principes découlant du *Human oriented development* (HOD), du *Pedestrian oriented development* (POD) et du *Transit oriented development* (TOD). Ces principes ont été déclinés en cinq thèmes de planification et d'aménagement (forme urbaine, mobilité, vocation et viabilité économique, mixité sociale et durabilité). L'analyse du territoire, incluant les observations, les forces et les faiblesses, a été réalisée à partir de ces cinq thèmes. De ces thèmes découlent les neuf stratégies d'aménagement permettant la mise en oeuvre de la planification.

Le concept d'organisation spatiale identifiant les quatre principaux pôles de développement a mis en lumière l'existence de milieux de vie distincts. Ces milieux de vie sont la base du concept des secteurs d'ambiance. L'objectif est de développer des secteurs répondant aux besoins des résidents des milieux de vie existants. Le réaménagement du boulevard Pie-IX doit mettre en valeur les principales caractéristiques existantes des milieux de vie. L'objectif sera de miser sur le développement d'ambiances identitaires propres à chacun des secteurs. Le développement par ambiances amène un raffinement de l'aménagement par secteurs.

La vision est basée sur des lieux d'ambiance adaptés à l'échelle du quartier et aux stations de transport collectif. Les espaces s'articulant autour des stations de SRB ou de la gare de train revêtent une forme urbaine et une fonction distinctes selon leur emplacement le long du boulevard Pie-IX. Les secteurs d'ambiance ou espaces publics créés le long du parcours s'adaptent aux besoins des usagers et de la communauté locale. La densité et la mixité des fonctions privilégiées viendront articuler chacun de ces espaces de vie.

Comme mentionné, le PPU propose une approche par secteurs d'ambiance qui s'appuie sur les milieux de vie existants. Sur le boulevard Pie-IX, ces derniers sont arrimés aux quatre stations du SRB et chacun a sa vocation particulière :

- Station Amos – Se détendre et s'amuser (parc et espaces publics);
- Station Castille – Apprendre (trois écoles);
- Station Fleury – Se divertir (boutiques, restaurants, etc.);
- Station 56e rue – Vivre et voyager (gare intermodale, SRB).

La hiérarchie des pôles identifiés précédemment permet d'identifier les six secteurs d'ambiance suivants :

- Entrée de ville;
- Pôle éducatif et communautaire;
- Place du quartier Forest;
- Secteur TOD – Quartier de la Gare;

- Pôle civique;
- Ilots résidentiels.

Des changements sont ainsi proposés aux cartes de densités et d'affectations du Plan d'urbanisme.

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du Règlement pour une métropole mixte (20-041) sera recommandée au conseil municipal concurremment à l'adoption du PPU. Cette modification visera l'ajout de zones de logement abordable sur les lots où le PPU a permis d'augmenter la superficie constructible résidentielle. Là où cette augmentation se situe dans un intervalle de 20 % à 40 %, les balises prévoient une zone de logement abordable 1 (exigence de 10 %) ; là où cette augmentation dépasse 40 %, les balises prévoient une zone de logement abordable 2 (exigence de 20 %).

La modification du Règlement pour une métropole mixte fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa et Pie-IX, la proximité d'une gare du train de l'Est;
CONSIDÉRANT que les travaux du service rapide par bus avancent rapidement;

CONSIDÉRANT que l'adoption du nouveau PPU permettra de redémarrer le développement du boulevard Pie-IX;

CONSIDÉRANT que le nouveau PPU s'inscrit en continuité du PPU adopté en 2015;

CONSIDÉRANT que cette révision permettra de simplifier l'évaluation des projets et de faciliter leur réalisation par la suppression des balises normatives;

CONSIDÉRANT que le nouveau PPU mise davantage sur les milieux de vie existants;

CONSIDÉRANT que les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal sont respectés;

QUE le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) soit modifié pour intégrer le présent PPU du boulevard Pie-IX, lequel remplace le PPU adopté en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme particulier d'urbanisme prend appui sur les principes de développement durable et introduit des considérations de développement durable dans la planification et dans la réglementation d'urbanisme.

Ce réaménagement du boulevard Pie-IX constitue, sans nul doute, non seulement une opportunité de mettre en oeuvre de bonnes pratiques en matière de développement durable, mais aussi d'offrir un environnement et un paysage attractif. C'est pourquoi ce PPU compte notamment mettre de l'avant une gestion de l'eau efficiente, un verdissement

accru, une conception énergétique performante des bâtiments et la création d'une trame d'espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du Plan d'urbanisme et l'adoption du PPU permettront de redémarrer le développement du boulevard Pie-IX et de ses abords.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021 du 5 février 2021 qui a pris effet le 8 février 2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation écrite sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 mai 2021 - Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme

Mai - juin 2021 - Consultation écrite

7 ou 28 juin 2021 - Adoption d'une résolution demandant au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme

11 août 2021 - Présentation au comité exécutif

23 Août 2021 - Adoption par le conseil municipal du règlement modifiant le Plan d'urbanisme

Août - septembre 2021 - Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement
Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean-François MORIN, Service de l'habitation

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-03-24

**Dossier # : 1217758003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.
Ainsi:

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 mètre, au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 mètre, au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,30;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser un taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5 % de la superficie du terrain, au lieu de 25 %;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée;

De déroger à l'article 76.2 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m des lignes latérale et arrière de terrain;

De déroger à l'article 150 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir;

De déroger à l'article 169.2 afin de permettre 2 murets décoratifs d'une hauteur maximale de 4,80 m sous la marquise pour piétons, dans la marge avant principale et secondaire;

De déroger à l'article 169.3 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

QU'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

QUE l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique; et que ces équipements mécaniques soient ceinturés d'un écran mécanique;

QU'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

QU'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

QU'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux; notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers;

QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

QUE préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la

construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QU'à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 18:56

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-047 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements et un commerce au rez-de-chaussée, au 4750 boulevard Gouin est, sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée le 10 février 2021 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce en coin au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec.

Pour ce faire, une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet de construction déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, notamment à l'usage, à la marge latérale, à la marge arrière, à la superficie minimum d'une cour arrière, au mode d'implantation, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.), au taux d'implantation, à l'escalier d'issue situé en marge avant principale, aux matériaux en saillie autour des fenêtres situées en marge avant et secondaire, au recul des balcons requis par rapport à une limite latérale, ainsi qu'à la hauteur et le recul de la marquise et ses murets.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10 152 (14 avril 2014) : Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir: permettre la construction d'un multiplex de douze (12) unités sur trois (3) étages pour le 4750, boulevard Gouin, le tout en vertu du règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

CA14 10 148 (14 avril 2014) : Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant une dérogation mineure à savoir : permettre de supprimer la chute à déchets pour le 4750, boulevard Gouin dans le cadre d'un projet de construction d'un

multiplex. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DESCRIPTION

Le site et son secteur

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de trois étages, ayant 15 logements, un commerce de 45 m² au rez-de-chaussée et un garage de stationnement souterrain, situé sur le lot 1 846 190 du cadastre du Québec. Le terrain est actuellement occupé par un garage de mécanique qui est fermé depuis 2011 et qui sera démoli pour la réalisation de ce projet. Une station-service était présente jusqu'en 2011 et les réservoirs souterrains ont été retirés en 2014.

Le projet

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes:

- un bâtiment de trois étages d'une hauteur hors sol de 12,85 m;
- un total de 15 logements, dont neuf logements de deux chambres à coucher (4 ½), deux logements de trois chambres à coucher (5 ½) et quatre logements avec une seule chambre à coucher (3 ½);
- un commerce en coin d'environ 45 m² au rez-de-chaussée;
- une implantation du bâtiment d'une superficie de 573 m²;
- une implantation en « L » qui épouse la forme du terrain;
- un mode d'implantation contigu;
- une architecture contemporaine;
- un stationnement souterrain de 11 cases de stationnement et de 28 stationnements de vélo;
- un aménagement paysager du site, dont la plantation de 14 arbres.

Architecture

L'architecture proposée est d'allure contemporaine. Le bâtiment inclut des retraits pour briser le rythme monotone avec une fenestration verticale et un revêtement en acier gris foncé, créant un effet moins massif. Le projet offre un traitement architectural de coin pour marquer la présence du commerce avec un revêtement de pierre en guise de clin d'œil à la maison patrimoniale située en face et il propose un traitement distinct de l'entrée principale pour la portion résidentielle. On retrouve également des balcons dans les volumes reculés afin de créer un rythme architectural diversifié. Cette partie est totalement vitrée et, au rez-de-chaussée, on retrouve des garde-corps métalliques avec des barrotins de couleur noire intégrant de la végétation au travers. Les garde-corps aux étages sont vitrés et un revêtement en acier gris foncé dans le haut est proposé afin de marquer le recul.

Une étude d'ensoleillement a été produite afin d'évaluer les impacts de la nouvelle construction au périmètre du terrain et sur les propriétés voisines. Elle a démontré que le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur les terrains avoisinants. Les bâtiments situés à proximité ont tous deux étages; on retrouve un seul bâtiment d'un étage, soit le bâtiment patrimonial situé de l'autre côté du boulevard Gouin. L'impact le plus significatif se fera au solstice d'hiver, où l'ombrage du bâtiment se fera surtout ressentir le matin vers le nord et en après-midi vers l'ouest.

Déroghations demandées

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet sont présentées dans le tableau suivant :

	Articles Zonage R.R 1562	Dispositions du Règlement de zonage	Propositions (Non-conformités)
Usages	Article 92 Grille RM36- 397	Multifamilial (4 à 12 logements) Commerce de classe A et B	Multifamilial (15 logements) Commerce de classe A ou B
Marge de recul arrière	Article 92 Grille RM36- 397	4,50 m	0 m
Marge de recul latérale	Article 92 Grille RM36- 397 référant à l'article 145	2,30 m	0 m
Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)	Article 92 Grille RM36- 397	Min 0,4 Max 1,30	1,89
Taux d'implantation	Article 92 Grille RM36- 397	Min 20 % Max 50 %	64,94 %
Superficie de la cour arrière (par rapport au terrain)	Article 92 Grille RM36- 397	Min 25 %	17,72 %
Structure du bâtiment (Mode d'implantation)	Article 92 Grille RM36- 397	Isolé et jumelé	En rangée (contigu)
Type de revêtement	Article 76.2	Les panneaux d'acier galvanisé ne sont pas autorisés comme matériaux de finis extérieurs exigés pour les nouvelles constructions	Des panneaux d'acier galvanisé sont prévus comme matériaux de revêtement dans le haut du bâtiment
Escalier extérieur situé dans la marge avant principale	Article 150	Non autorisé	Un escalier d'issue encastré dans le bâtiment est situé en marge avant principale
Matériaux en saillie autour des fenêtres	Article 150	Non autorisé	Des panneaux d'aciers font saillie de 0,15 m par rapport au mur du bâtiment

Localisation des balcons	Articles 150, 151 et 152	Les balcons doivent être situés à 2 m et plus d'une ligne de terrain	Des balcons sont situés à 0,57 m, 0,58 m et 0,36 m des lignes de terrain latérale et arrière
Recul de la marquise pour piétons	Article 150	Un recul de 3,1 m par rapport au trottoir est requis pour la marquise dans une marge avant secondaire	Une marquise au coin du bâtiment est située à 2,37m du trottoir dans la marge avant secondaire
Hauteur des murets décoratifs sous la marquise pour piétons	Article 169.2	La hauteur maximale d'un muret décoratif dans une marge avant principale est de 0,90 m et de 1,52 m dans une marge avant secondaire	Les murets décoratifs de cette marquise ont une hauteur de 4,8 m dans la marge avant secondaire et principale
Revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons	Article 169.3	Les murets décoratifs peuvent être soit en maçonnerie de pierres, de briques ou de blocs de béton préfabriqués qui imitent la pierre ou la brique.	Des panneaux d'acier galvanisé sont prévus comme matériaux de revêtement des murets décoratifs

L'article 92 du Règlement de zonage R.R. 1562 de l'arrondissement réfère aux grilles des usages et des normes pour ce qui est des dispositions particulières applicables à chacune des zones.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Préalablement à l'émission du permis de construction, le projet devra faire objet d'une analyse en vertu de 3 chapitres du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, lorsque la procédure de PPCMOI sera terminée soit :

- le chapitre 3 concernant le parcours riverain du boulevard Gouin;
- le chapitre 9 concernant les règles d'insertion pour un nouveau bâtiment principal résidentiel;
- le chapitre 12 concernant les secteurs de valeur patrimoniale.

Le projet doit également respecter les critères d'évaluation énoncés à l'article 15 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, dont l'alinéa 10° concernant le respect des objectifs et critères relatifs à l'accessibilité universelle mentionnés au chapitre 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Contribution au logement social, abordable et familial

Ce projet sera assujéti au nouveau Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial qui est entré en vigueur le 1er avril 2021.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord;
 CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme

de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées découlent de la volonté à produire un bâtiment à l'architecture distinctive offrant ainsi du logement de qualité pour les familles;

CONSIDÉRANT que en dérogeant ainsi aux exigences relatives à la densité, le projet offre la possibilité d'attirer plus de résidents pour redynamiser le secteur, sur un terrain avec un fort potentiel de développement qui est vacant depuis près de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le projet s'implantera le long d'un parcours patrimonial bien établi, à proximité d'un noyau villageois, à proximité du 3^e plus grand parc de l'arrondissement, aux abords d'une piste cyclable assez fréquentée sur le boulevard Gouin. Ainsi ce secteur constitue un bon atout pour un projet résidentiel multifamilial puisqu'il y a déjà une promenade intéressante avec une mixité d'usage et de service;

CONSIDÉRANT que la proposition architecturale est de facture contemporaine, correspond aux critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et s'intègre bien dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la forme du terrain rend difficile la réalisation d'un projet conforme aux dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT que l'architecture du projet met en valeur le bâtiment patrimonial de l'autre côté du boulevard (par son recul et son clin d'oeil au niveau du revêtement de pierre);

CONSIDÉRANT que le projet permettra une densification du site;

CONSIDÉRANT que le projet offre de grands logements pour les familles. Les études montrent que notre population est vieillissante et que les logements ne sont pas adaptés pour ces personnes. Ainsi, ce projet offre une variété d'options d'habitation;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement paysager proposé (dont la plantation de 14 arbres) favorise le verdissement de la cour avant et l'intégration d'une placette publique qui sera accessible à tous les résidents du quartier;

CONSIDÉRANT que les efforts accordés sur le verdissement du site contribuent positivement à la lutte aux îlots de chaleur dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le projet permet de transformer la vocation d'un terrain où l'usage actuel est dérogatoire et à nuisance élevée vers un usage conforme. Le secteur est déjà bien établi et en ce sens; ainsi l'occupation résidentielle et commerciale est compatible;

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet permettra la décontamination du terrain.

Il est proposé :

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser l'usage multifamilial de Classe J (multifamiliale 11 logements et +), limitant à un maximum de 15 logements;

De déroger à la grille RM36-397 afin d'autoriser une marge de recul arrière minimum de 0 m au lieu de 4,5 m;

De déroger à la grille RM36-397 référant à l'article 145 du règlement de zonage afin d'autoriser une marge de recul latérale minimum de 0 m au lieu de 2,3 m;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser un coefficient d'occupation du sol

(C.O.S.) maximal de 1,9, au lieu de 1,30;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser taux d'implantation maximal de 66 %, au lieu de 50 %;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser une superficie de la cour arrière de minimum 17,5% de la superficie du terrain, au lieu de 25%;

De déroger à la grille RM36-397 et d'autoriser une structure de bâtiment en rangé (contiguë), au lieu de isolée ou jumelée.

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisé comme matériaux de revêtement sur les murs extérieurs, et ce sur une superficie d'au plus 5 % par façade;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant principale, un escalier extérieur menant au sous-sol, que cet escalier soit encastré dans le bâtiment et que soient installés devant l'escalier, soit un muret en brique ou un garde-corps réglementaire intégrant de la végétation afin qu'il ne soit pas visible de la voie publique;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant principale et secondaire, des panneaux d'acier galvanisés au pourtour des fenêtres faisant saillie de maximum 0,15 m par rapport au mur de façade;

De déroger aux articles 150, 151 et 152 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant secondaire et dans la cour arrière, les balcons situés à un minimum de 0,35 m d'une ligne de terrain arrière et latérale alors que le règlement autorise un retrait minimum de 2 m;

De déroger à l'article 150 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre dans la marge avant secondaire, une marquise pour piétons située à plus de 2,35 m du trottoir alors que le règlement autorise un retrait minimum de 3,1 m par rapport au trottoir;

De déroger à l'article 169.2 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une hauteur maximale des murets décoratifs sous la marquise pour piétons, de 4,80 m, alors que la hauteur maximale dans une marge avant principale est de 0,90 m et de 1,52 m dans une marge avant secondaire;

De déroger à l'article 169.3 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre les panneaux d'acier galvanisés comme revêtement des murets décoratifs sous la marquise pour piétons.

Les membres du CCU recommandent FAVORABLEMENT la demande avec les conditions suivantes:

Qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni et que tous les éléments végétaux prévus au projet soient maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir le couvert végétal sain;

Que l'ensemble des équipements mécaniques soit installé au toit d'un bâtiment de façon à ne pas être visible de la voie publique et que ces équipements mécaniques soient ceinturés par un écran mécanique;

Qu'au moins 70 % des logements aient 2 chambres à coucher ou plus;

Qu'aucun stationnement ne soit aménagé à l'extérieur et que le stationnement intérieur soit accessible par l'avenue Éthier;

Qu'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux notamment afin d'assurer la complétion du projet et des aménagements paysagers.

Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur;

Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Que préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiment (11-018), le projet devra être approuvé en révision architecturale conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'étude du dossier a été faite sur la base des plans suivants :

Plans d'architecture préparés par Hut architecture, datés du 21 avril 2021 (révision 06) et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Plans d'aménagement paysager préparés par Patrick de Munck, architecte paysagiste, datés du 12 février 2021 (révisé le 20 avril 2021) et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Plan projet d'implantation préparé par Jean-Girard, arpenteur-géomètre, daté du 4 février 2021 (révisé le 21 avril 2021), minute 20 179 et déposés à la DAUSE le 21 avril 2021;

Certificat de localisation A.Roger Simard, arpenteur-géomètre, daté du 26 juin 2003, minute 7 884.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3002636534.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 102-2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite de 15 jours en mai 2021 sur le site internet de l'arrondissement. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021:

- Conseil d'arrondissement - 10 mai 2021 - Adoption du premier projet de résolution
- Avis public annonçant l'assemblée publique
- Affichage sur le site du projet
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours (dates à déterminer)

Juin 2021:

- Conseil d'arrondissement - 7 juin 2021 - Adoption du second projet de résolution
- Avis public aux personnes intéressées décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire
- Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum - Au plus tard le 8^e jour qui suit la publication de l'avis
- Conseil d'arrondissement - 28 juin 2021 - Adoption de la résolution finale

Juillet 2021:

- Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-04-19

**Dossier # : 1218303002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'implantation d'une clôture plus rapprochée de la rue, soit à 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le 4701, rue Forest, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-074.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite d'une durée de 15 jours tenue du 16 avril au 30 avril 2021;

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'une clôture à un 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le motif suivant :

- La présente demande de dérogation mineure ne permet pas de conclure que l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562 a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant pour la réalisation de son projet.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 17:59

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218303002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : refuser l'implantation d'une clôture plus rapprochée de la rue, soit à 1,5 m du trottoir sur la rue Drapeau et à 1 m par rapport à la rue Forest au lieu de 3 m, pour le 4701, rue Forest, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec le décret 2020-074.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée afin de permettre l'implantation d'une clôture plus rapprochée du domaine public au 4701, rue Forest.
Le bâtiment récemment démoli sera remplacé par une aire d'entreposage de véhicules. En vertu de la réglementation, la partie du terrain destinée à l'entreposage doit être clôturée. Cette clôture doit respecter une marge minimale de trois mètres du trottoir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre l'implantation d'une clôture à un mètre cinquante (1,50 m) du trottoir sur la rue Drapeau et à un mètre par rapport à la rue Forest au lieu des trois mètres tel que prescrit à l'article 216.1 du Règlement de zonage R.R. 1562. La demande ne répond pas à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures:

- a) la demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562, visées par la demande de dérogation mineure, a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

Faisant suite à l'analyse de la demande, le requérant n'a pas pu démontrer que l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 a pour effet de lui causer un préjudice sérieux pour la réalisation de son projet.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le bâtiment situé au 4701, rue Forest en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre l'implantation d'une clôture plus rapprochée du domaine public;

CONSIDÉRANT que cette demande **ne répond pas** à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent **défavorablement** la demande de dérogation mineure.

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'une clôture à un mètre cinquante (1,50 m) du trottoir sur la rue Drapeau et à un mètre par rapport à la rue Forest

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La consultation publique prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours en conformité avec le décret 102-2021 du 5 février 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au décret 102-2021 du 5 février 2021, un avis public a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 15 avril 2021 mentionnant que tout intéressé peut participer à une consultation écrite du 16 au 30 avril 2021 sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée - 15 avril 2021;

1. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - 16 avril au 30 avril 2021;

2. Adoption d'une résolution en séance virtuelle du conseil accordant ou refusant la demande de dérogation mineure - 10 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1213602008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M^{me} Marjorie Guillemette-Lavoie, matricule 100201997, à titre d'agent de recherche - Développement durable, (Emploi : 499810 - Poste : 84566), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 15 mai 2021;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-22 10:58

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213602008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Marjorie Guillemette-Lavoie, à titre d'agent de recherche - Développement durable, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste d'agent de recherche - Développement durable était comblé temporairement à la suite de sa création. Étant donné qu'il doit être comblé en permanence, un processus de dotation a été réalisé et l'affichage n° : MN-21-CONC-499810-84566, a été publié tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} au 5 mars 2021, conformément à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : M^{me} Valéry Masson, conseillère en acquisition de talents à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, M^{me} Marieke Cloutier, chef de division en Transition écologique à la Direction générale adjointe à la qualité de vie, M. Yves Ekila, chef de division des Parcs par intérim à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, a retenu la candidature de Mme Marjorie Guillemette-Lavoie (matricule : 100201997), employée actuellement à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour occuper ce poste, lors des entrevues tenues le 1^{er} avril 2021.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons donc au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de M^{me} Marjorie Guillemette-Lavoie (matricule : 100201997), à titre d'agent de recherche - Développement durable (emploi : 499810 - poste : 84566), groupe de traitement 29-001E, à la Direction des travaux publics, en période d'essai de 52 semaines, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire actuel de M^{me} Marjorie Guillemette-Lavoie est de 88 055 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 57 370 \$ à 96 095 \$.

La dépense prévue pour la période du 15 mai au 31 décembre 2021, est la suivante :
Poste : agent de recherche - Développement durable (emploi : 499810 - poste: 84566),
groupe de traitement : 29-001E,

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
agent de recherche	499810	1 159,00	53,33	61 800 \$	700 \$	62 500 \$	15 600 \$	78 100 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves EKILA
Chef de section - Soutien général

ENDOSSÉ PAR

Éric TRUCHON
c/d voirie - arrondissement

Le : 2021-04-19



Dossier # : 1218539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Éric Langlois, à titre de graphiste, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommé M. Éric Langlois, matricule 100211985, à titre de graphiste, (emploi 793840, poste 83786) , groupe de traitement 12-009, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2021-04-28 08:29

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Éric Langlois, à titre de graphiste, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, et ce, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Un poste permanent de graphiste (emploi : 793840, poste : 83786) est créé au budget 2021 et doit être comblé.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-21-VPERM-793840-83786 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 26 février au 9 mars 2021, conformément à la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines, dans le cadre de la dotation centralisée, le poste est octroyé à monsieur Éric Langlois, (matricule : 100211985), étant l'ayant droit.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Éric Langlois (matricule : 100211985), à titre de graphiste (emploi : 793840, poste : 83786), groupe de traitement : 12-009X, échelle salariale : 48 666 \$ à 63 868 \$, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, à compter du 15 mai 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une création de poste au budget 2021 pour les besoins opérationnels de la Division des relations avec les citoyens et communications.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 48 666 \$ à 63 868 \$. Le salaire actuel de monsieur Éric Langlois est de 55 336 \$.

Dépense prévue 2021

Poste : Graphiste

Période : du 15 mai 2021 au 31 décembre 2021 (référence budgétaire # 353377)

Période	Emploi	Nbre dheures	Salaire	Prime, TS et Ajust, bques	Charges sociales	Dépense totale
du 15 mai 2021 au 31 décembre 2021	793840	1155	37 800 \$	700 \$	11 300 \$	49 800 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lydie BOYER, Montréal-Nord

Lecture :

Lydie BOYER, 28 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BUSSIÈRES
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-27

Daniel BUSSIÈRES
Chef de division